

Procédure d'admission des observateurs d'ONG aux sessions du Comité CITES pour les animaux

Les organisations non gouvernementales (ONG) qui souhaitent participer aux sessions du Comité CITES pour les animaux doivent remplir le formulaire ci-joint, *Demande d'invitation d'une ONG*, et l'envoyer au Président du Comité avec toutes les informations nécessaires selon la catégorie dans laquelle entre leur représentant (voir ci-dessous). Le Président enverra une invitation personnelle aux candidats sélectionnés, avec copie au Secrétariat CITES.

Veuillez noter que les invitations sont personnelles et que chaque ONG ne peut être représentée que par une personne. Les ONG devraient coordonner leur participation afin de limiter autant que possible le nombre de participants, et ne pas tenter d'inscrire leurs représentants sous le nom d'une autre organisation.

Catégories

1. Personnes ayant déjà participé à au moins une des deux précédentes sessions du Comité

Elles doivent indiquer les points de l'ordre du jour auxquels elles voudraient contribuer – sur la base de leurs connaissances ou expertise – ou indiquer les motifs particuliers de leur volonté de participer à cette session. Elles doivent notamment indiquer si elles font, ou ont fait, partie d'un groupe de travail particulier.

2. Personnes n'ayant pas participé aux deux précédentes sessions mais représentant une ONG ayant été invitée à participer à au moins l'une d'elles

Elles doivent envoyer un *curriculum vitae* et/ou des informations sur leurs connaissances personnelles en science, en conservation de la nature, ou en commerce et en utilisation durable.

De plus, elles doivent indiquer les points de l'ordre du jour auxquels elles voudraient contribuer – sur la base de leurs connaissances ou expertise – et/ou indiquer les motifs particuliers de leur volonté de participer à cette session.

3. Personnes n'ayant pas participé aux deux précédentes sessions et représentant une ONG n'ayant pas été invitée à participer à au moins l'une d'elles

Elles doivent envoyer des informations sur le règlement de leur organisation ainsi que sur ses buts et activités touchant à la CITES (utilisation durable et conservation des ressources naturelles). Elles doivent aussi envoyer un *curriculum vitae* et/ou des informations sur leurs connaissances et expertise personnelles en science, en conservation de la nature, ou en commerce et en utilisation durable.

De plus, elles doivent indiquer les points de l'ordre du jour auxquels elles voudraient contribuer – sur la base de leurs connaissances ou expertise – et/ou indiquer les motifs particuliers de leur volonté de participer à cette session.